

# Le MR parie sur les monnaies locales

WALLONIE Jean-Luc Crucke demande au gouvernement de favoriser les expériences

► Connaissez-vous le Ropi montois ou le Valeureux à Liège ?  
► Le député libéral voit dans ces initiatives un coup de pouce à une économie de proximité, non délocalisable.

L'initiative prise par le député régional Jean-Luc Crucke (MR) pourrait sembler décalée. L'élu du Hainaut la trouve au contraire « en prise directe avec l'actualité » : « Alors que ING veut supprimer plus de 3.000 emplois en raison de la transformation numérique de ses activités bancaires, je demande au gouvernement de soutenir les expériences de monnaies locales et d'en étudier le possible développement ». La démarche prend la forme d'une proposition de résolution déposée au parlement wallon.

De quoi parle le député libéral ? De ces expériences locales qui consistent à créer une monnaie complémentaire à l'euro, échangeable dans un rayon très limité afin de soutenir le commerce local et les circuits courts de production. Pour charpenter sa démarche, Jean-Luc Crucke peut s'appuyer sur une étude toute chaude réalisée par Olivier Colin pour le Centre d'études Jean Gol : « La monnaie du futur : plongeons au cœur des paiements de demain. »

Le phénomène est plus répandu qu'on l'imagine : plus de 5.000 expériences en Europe.

On en dénombre quelques-unes en Wallonie, dont le Valeureux à Liège, l'Epi lorrain en Gaume et la Lorraine belge, la Minuto dans la région de Braine-le-Comte, le

Talent à Louvain-la-Neuve et le Ropi à Mons. Le succès de ces initiatives est variable.

« A Liège, le Valeureux a été mis en place en 2014 par une ASBL du même nom, explique Olivier Colin. Il s'agit d'un bon de soutien à l'économie locale de parité fixe avec l'euro (1 valeureux = 1 euro) et présent sous forme de quatre coupures allant de 0,5 à 10 valeureux. Il est uniquement disponible sur une version papier à l'heure actuelle. On comptabiliserait actuellement 15.000 valeureux en circulation. »

« Une personne fait ses courses au petit supermarché du coin qui accepte d'être payé en monnaie locale, explicite Crucke. A la fin du mois, le commerçant aura récolté une partie de son chiffre d'affaires en monnaie locale. Pour éviter des frais de conversion, il va négocier avec certains de ses fournisseurs pour qu'ils acceptent d'être également payés en monnaie locale. »

**« Le coup de pouce wallon pourrait prendre la forme d'un soutien financier au lancement de projets »**

JEAN-LUC CRUCKE

L'objectif est que la monnaie locale circule en circuit fermé entre consommateurs, commerçants et producteurs pour renforcer un tissu économique à taille humaine. Des expériences peuvent aussi soutenir l'accès à

la culture ou privilégier les circuits qui respectent l'environnement. D'où cette question, presque logique : que va faire un libéral dans cette aventure qui sent bon l'épicerie de quartier et le petit artisan bio ?

« Je ne renie pas le capitalisme pour autant, répond Jean-Luc Crucke. J'y crois parce que je sais qu'il est améliorable. Et des expériences comme celle-là en apportent la preuve sur le terrain. C'est aussi un moyen de lutter contre les délocalisations en soutenant l'ancrage de petites entreprises dans leur région. Leur principal avantage est de procurer du financement aux entreprises locales et de favoriser leur développement, et donc celui de

l'emploi. »

Tout n'est pas permis et tout n'est pas possible en la matière. Mais des exemples chez nos voisins prouvent qu'il est possible d'exploiter le filon : « A Totnes, une localité de 8.000 habitants dans le sud de l'Angleterre, la population est passée au Totnes

Pound pour renforcer l'économie locale et éviter la fuite des capitaux », raconte Olivier Colin.

« A ce stade, je demande au gouvernement de s'intéresser à la question, développe encore Jean-Luc Crucke. Il n'est même pas certain qu'il faille légiférer dans les moindres détails : les projets à succès sont souvent ceux imaginés par des citoyens. Mais on peut réfléchir à un cadre légal qui favoriserait ces initiatives originales. Le coup de pouce wallon pourrait, par exemple, prendre

la forme d'un soutien financier au lancement de projets. »

« En avril 2014, un rapport préliminaire du parlement wallon sur ces monnaies complémentaires insistait sur le fait qu'elles sont un outil intéressant pour amortir l'impact des crises économiques et financières », conclut le chercheur du Centre Jean Gol. « Et si on essayait d'en savoir plus ? », ajoute Jean-Luc Crucke. ■

ERIC DEFFET

## CONTEXTE

### Est-ce bien légal ?

Que dit la loi ? Le Code pénal punit sévèrement le faux-monnaieur. Mais les travaux préparatoires portant sur l'article 178 bis rassureront les usagers du Ropi montois ou du Valeureux liégeois : « Ne tombe évidemment pas dans le champ d'application (...) l'émission de bons, de jetons ou de tickets dont l'utilisation est limitée à des usagers bien définis tels le personnel d'une entreprise, la population d'une école ou les membres d'une association, et dont la valeur est limitée en fonction du prix des biens et services qui peuvent être consommés par ces usagers... » Interdiction toutefois de rémunérer quelqu'un en monnaie locale : jusqu'à ce jour, tout salaire payé en Belgique doit être versé dans une monnaie qui dispose d'un cours légal, l'euro par exemple.

E.D.